

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-102

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 7 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le sept du mois de novembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

#### **21 présents + 3 pouvoirs :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availlies-Thouarsais :
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUCHEAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **3 pouvoirs :**

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Michel PROUST, Lucette ROCHER, Daniel ROBERT, Jacky METAY

**Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : Mardi 31 octobre 2017

### STATUTS - GOUVERNANCE MODIFICATION DE LA DELIBERATION D2017-093 RELATIVE A L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT »

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16
- Vu la délibération n° D2017-076 du 12 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu la délibération D2017-093 du 10 octobre 2017

Après délibération et l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide que l'intérêt communautaire de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant, dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », tel que défini dans la délibération D2017-093, est modifié comme suit :

- ✓ Le paragraphe relatif à la « Mise à disposition des personnels communautaires et du matériel pour l'entretien des espaces publics » est retiré
- ✓ Le paragraphe relatif à « Gestion du lit et des berges du Thouet et de ses affluents » est retiré

AR-Préfecture

079-200041416-20171107-D2017102-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-11-2017

Publication le : 16-11-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48